

Exécutoire
le 28 MAI 2014

**REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU LUNDI 19 MAI 2014**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne, régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi à 18 h au siège de la Communauté d'Agglomération 500 Place des Champs-Élysées, Courcouronnes, 91054 Evry Centre Essonne Cedex, sous la Présidence de M. Francis CHOUAT.

ETAIENT PRESENTS :

BONDOUFLE : Mme BOIDÉ, M. BARROUX, MME TESTIER, MME NAGEL,
COURCOURONNES : M BEAUDET, MME HEQUET, M. PROVENZANO, MME C. MAURIN,
M. PALLUAU.
EVRY : M. CHOUAT, MME KOÏTA, MME VALERO, MME BELLAMY, MME FRANÇOIS,
M. LONGUET, MME MAISONNAVE-COUTEROU, M. PIGAGLIO,
MME EL HAÏTE, MME E. MAURIN, M. PERARD, MME COUSTILLAS-HERCY,
M. FLEURY, M. NOUVELLON, M. LE PERSONNIC, MME AMRANI,
M. PERICAT.
LISSES : M. LAFON, MME AMICEL, M. SOULOUMIAC, M. PETIT-JEAN.
RIS-ORANGIS : M. RAFFALLI, MME BOYER MAGNIEN, MME ANKRAH, M. MERCIECA,
M. BALZANO, MME DEFORGES, M. MOHAMED, MME SURRAULT,
M. LIEBMANN, MME DESORMEAUX, M. STILLEN.
VILLABÉ : M. DIRAT, MME LEROY, MME MAGGINI.

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

BONDOUFLE	: M. HARTZ	pouvoir à	M. BARROUX
COURCOURONNES	: M. CARON	pouvoir à	M. BEAUDET
	MME DELORME	pouvoir à	MME HEQUET
EVRY	: M. VALLS	pouvoir à	M. CHOUAT
	M. ADJOUROUVI	pouvoir à	MME MAISONNAVE-COUTEROU
	M. ALOUANI	pouvoir à	MME FRANÇOIS
	M. GUYARDEAU	pouvoir à	MME EL HAÏTE
	MME ALLOUCHY	pouvoir à	M. LE PERSONNIC
RIS-ORANGIS	: M. MANDON	pouvoir à	M. RAFFALLI

Le secrétaire de séance : M. BARROUX

14. APPROBATION DU REGLEMENT DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 22 juin 2009 approuvant l'extension des compétences de la Communauté d'Agglomération pour prendre en charge la compétence d'élimination et de valorisation des déchets ménagers et assimilés,

Vu l'avis de la Commission Développement Durable, Travaux, Voirie, Services Urbains en date du 5 mai 2014,

Vu le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Évry Centre Essonne, par :

- nombre de votants : 53
- nombre d'abstention(s) : 1
Ris-Orangis : M. STILLEN
- suffrages exprimés : 52
- majorité absolue : 27
- Votes pour : 52
- Vote contre : 0

APPROUVE le présent règlement communautaire de collecte des déchets ménagers et assimilés.

AUTORISE le Président, ou un Vice-Président ayant délégation dans le domaine concerné à signer.

Pour extrait conforme,
Le Président



Francis CHOJAT

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read "Francis CHOJAT".